

Travail de la mémoire, politique mémorielle : enjeux des interdits et des refoulés de l'histoire contemporaine

La critique du devoir de mémoire semble être aujourd'hui le nouveau passage obligé de la conscience lucide et de la vigilance intellectuelle, la pose nouvelle de l'intellectuel averti, comme naguère (il n'y a pas si longtemps) le devoir de mémoire fut le fer de lance d'un nouveau civisme, recomposé autour de la figure de la victime (victime de la guerre, victime des camps, victimes de l'extermination etc.)

Le retour un peu tardif de l'opinion française sur la période de Vichy (Procès Barbie, procès Touvier, procès Papon ...), avait permis en effet à des initiatives historiennes, à partir des années 80, de réinvestir des dossiers, d'éclairer un peu mieux des responsabilités jusqu'alors éludées et à l'Etat français, peu à peu, de mieux assumer un passé difficile. Ces dernières années ont poursuivi un mouvement dans ce sens, multipliant les initiatives consacrées à la transmission de la mémoire de la Shoah et des épreuves génocidaires qui ont marqué l'histoire du 20^e siècle. Plus récemment, la réouverture très médiatisée du débat sur la torture en Algérie, le rappel des événements du 17 Octobre 1961 ont remis à l'ordre du jour la question de la guerre d'indépendance et l'histoire de la colonisation, le rôle controversé de la République dans des événements peu glorieux.

Cette demande d'éclaircissement adressée à l'histoire, cette volonté de lutter contre l'oubli se présentaient souvent, en même temps, comme une demande de reconnaissance adressée à l'Etat par des groupes ou des communautés qui jusqu'alors s'étaient perçues comme oubliés de l'histoire officielle, refoulés dans une identité difficile à assumer.

La revendication mémorielle est devenue au fil du temps le mode privilégié à travers lequel le récit historique a été sommé de progresser vers plus de clarté, plus de vérité : mémoires de déportés et de rescapés des camps, mémoires de femmes résistantes, mémoires d'enfants ayant échappé aux rafles, mémoires de pieds-noirs, mémoires de harkis, mémoires des victimes de la torture, mémoires de témoins, mémoires de bourreaux même...

Tant de paroles enfin libérées ont contraint les instances politiques à réviser le récit officiel de ces événements traumatiques de notre temps, à réouvrir le dossier de ces périodes troublées et à réinvestir dans une réflexion plus approfondie des souffrances et des responsabilités de chacun. L'exigence chaque jour plus affirmée par les autorités publiques d'un « devoir de mémoire », abondamment relayée par les médias, la multiplication des hommages rendus, des commémorations, les efforts accomplis en vue d'une reconnaissance de dette envers certaines communautés ou certains groupes ont peu à peu amené une focalisation nécessaire sur la question des victimes. Elles nous obligent aujourd'hui à poser le problème de ce statut de la mémoire et de la difficulté de son articulation au discours historique, à un discours de vérité qui ne saurait se réduire à la somme de ces revendications mémorielles et communautaires qui font notre actualité et ont le mérite de solliciter le débat.

Tout se passe en effet comme si, au soulagement de la mémoire enfin retrouvée, désencombrée de tant de refoulés, d'interdits et de tabous, avait succédé peu à peu une sorte de saturation mémorielle face à la multiplication des rituels, de commémorations, et d'injonctions diverses à se souvenir. Une forme de lassitude puis de suspicion intellectuelle semble affecter aujourd'hui ces pratiques délicates de « commémoration négative » et un travail de mémoire qui fondent pourtant désormais notre manière la plus avérée de pratiquer la politique.

Ce soupçon porté sur la pratique du devoir de mémoire ne se contente certes pas de dénoncer la logique morbide et perverse d'un retour inutile sur un passé honteux et

douloureux, il n'est pas simple refus de se souvenir ou réactualisation du tabou qui veut que l'on n'évoque pas la question de la torture ou le massacre perpétré par les forces de police françaises en octobre 1961 par exemple. La mémoire de la Shoah, ici, nous a fait faire un pas décisif et sans doute irréversible, en rendant impossible le déni du souvenir, tant ce refus apparaissait en ce cas monstrueux et impossible, au regard de millions de victimes innocentes exterminées en plein cœur de l'Europe. Il ne s'agit plus vraiment, désormais, d'invoquer la vanité et la nocivité d'un mea culpa national, par exemple, devant la pratique de la torture pendant la guerre d'Algérie, ou le masochisme de ceux qui entendent « gratter la plaie ».

Le malaise dont certains intellectuels se font le relais ici ou là se fait plutôt ressentir du côté des modalités historiques, philosophiques, politiques et médiatiques à travers lesquelles se pratique ce travail de la mémoire.

L'injonction à se souvenir était l'acte de bravoure politique, le geste courageux de communautés trop longtemps oubliées, niées dans leur identité et leur souffrance de victimes, relayé par l'engagement universaliste de quelques intellectuels. Elle semblerait aujourd'hui s'essouffler et s'épuiser dans le ronronnement démocratique et droits-de-l'homme ambiant, elle prend la forme d'une ritournelle un peu facile, soupçonnée alors de produire plus de brouillage informatif que d'effets de clarification, plus de bonne conscience à peu de frais que de lucidité critique. Une forme institutionnelle de l'hypocrisie se détecterait alors dans cette précipitation avec laquelle les autorités publiques s'emparent de ces revendications, pour nous détourner de quoi, prolonger quel autre oubli ?

Bien suspecte serait aussi l'adoption du registre très pédagogique du devoir, de la leçon à donner « pour que plus jamais ça », d'une sorte d'obligation scolaire et civique adressée aux jeunes générations pour que l'épouvantable ne se réactualise pas. Là encore, tout se passe comme si une sorte de confiscation par les pouvoirs publics ou l'École avait privé cette juste revendication mémorielle de sa vigueur et de sa fraîcheur de départ, tandis que dans le même temps, les jeunes étaient sommés de s'acquitter d'un devoir de plus, plus lourd, plus difficile à assumer que jamais.

Le devoir de mémoire ritualisé, sacralisé, désormais venu d'en haut, semblait alors signer une nouvelle et inquiétante modalité du politique, une manière paradoxale d'énoncer et d'assumer ses responsabilités : une sorte de communion mentale et morale, quasi-religieuse, un rituel pour exorciser le mal et s'en prémunir à l'avance en conjurant l'oubli, et la promesse réactualisée que « plus jamais ça ». Le souci exclusif de la victime que manifesterait la politique contemporaine, succédant au culte du héros et du combattant-résistant de l'après-guerre, signerait-il l'effondrement de l'engagement politique au profit d'une forme d'apitoiement universel, de moralisation facile ?

Douteuse dans sa forme, l'agitation mémorielle serait enfin inefficace quant à son but proclamé, mieux : un pur symptôme de morbidité avancée. D'aucuns veulent voir en effet dans cette injonction permanente à se souvenir, réactualisée à l'infini et à propos de tout, une pure et simple reconduction d'un « passé qui ne passe pas », le symptôme d'une incapacité à oublier pour aller de l'avant, le bégaiement d'une histoire en mal de projet, en panne de futur.

Il nous semble quant à nous qu'une critique unilatérale du devoir de mémoire aurait pour effet de nous faire faire un pas en arrière, politique, historique et philosophique, et que la pose intellectuelle qui en fait le nouvel exercice obligé de la conscience avisée tombe dans le type de pratique intellectuelle qu'elle dénonce.

Doit-on penser que le mode quasi-religieux, très ritualisé et commémoratif sous lequel se pratique parfois le devoir de mémoire en constitue la seule forme et la seule modalité ? N'y a-t-il pas dans la véhémence de cette critique une manière de l'absolutiser, de le figer dans une image trop vite dénoncée ?

En ce sens, faut-il limiter le devoir de mémoire au seul moment du souvenir, moralisateur, et pédagogique ? La quête historique, le travail du politique sur lui-même et la philosophie elle-même ne sont-ils pas à l'oeuvre dans l'exigence mémorielle ?

Doit-on conclure, parce que les autorités politiques, l'Ecole et les médias se sont fait le relais de ce souci de mémoire et de cette demande de reconnaissance venue d'une partie de la société civile, que nous avons assisté à une pure et simple confiscation du débat public par l'Etat, au profit d'un rituel convenu et hypocrite ?

Nous voudrions tenter de démêler, à l'occasion de cette conférence-débat, l'ensemble des conditions politiques, historiques et philosophiques qui peuvent nous rendre encore praticable le devoir de mémoire, nous souhaiterions revenir et retravailler les raisons que nous avons d'adhérer à l'exigence mémorielle sans abdiquer notre vigilance critique de philosophes et d'historiens, de professeurs et de citoyens.